

AFRIQUE AUSTRALE

Vendre l'ivoire et protéger la faune?

Le Botswana, la Namibie, le Zimbabwe et l'Afrique du Sud militent en faveur d'un allègement de l'interdiction du commerce international de l'ivoire. Alors que la 18^e convention annuelle sur le commerce



international des espèces en danger de la faune et de la flore sauvages (Cites) et sa conférence des parties (CoP18) se tenait du 23 mai au 3 juin au Sri Lanka. La proposition vise à amender l'annotation à l'inventaire des populations d'éléphants de ces quatre pays d'Afrique australe dans l'Annexe II. Il y est stipulé qu'ils détiennent la plus grande population mondiale d'éléphants, estimée

à 256 000, soit plus de 61,6 % des éléphants du continent. Ces restrictions ont été imposées en raison de la baisse de la population due au ravage du braconnage (30 000 sont tués chaque année pour l'ivoire) et à la réduction de l'habitat. Pour rappel, la Namibie, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe autorisent la chasse seul le Botswana l'a interdite en 2014 mais manifeste le vœu de lever cette interdiction. Une des demandes principales concerne l'autorisation de l'ivoire brut enregistré – c'est-à-dire celui appartenant à l'État et issu d'éléphants morts de façon naturelle, excluant l'ivoire saisi et de provenance inconnue. En outre les ventes se feraient à des partenaires vérifiés par le secrétariat de la Cites. Ces quatre États, comme beaucoup d'autres, peinent à financer la protection contre les braconniers et la gestion des éléphants. S'il advenait que cette proposition soit rejetée, ce "club des quatre" se retirera-t-il de la Cites comme le Japon s'est exécuté après le rejet de sa proposition de reprendre la chasse commerciale à la baleine à la fin 2018? ●

COMMUNICATION

L'AGGC préfère l'information

Bulletin d'information et brochure de luxe (beau papier, illustration de qualité et belle maquette), la revue de l'Association des guides de grande chasse, présidée par Jean-Pierre Bernon, a rencontré un beau succès au Salon de la chasse et de la faune sauvage à Mantes-la-Jolie en avril. La version n° 2 éditée à 20 000 exemplaires et consultable sur le site de l'AGGC, dans le droit fil de la première, sera distribuée au Game Fair, chez de nombreux armuriers et taxidermistes. Sa vocation? Défendre les bienfaits de la grande chasse pour la biodiversité, la conservation des espèces et des habitats et le développement des communautés locales. Cette approche doit se manifester dans le respect d'un code strict de la chasse, une éthique de la pratique sportive et la collaboration avec les États où la chasse se pratique. Autant de fondements qu'il n'est impérieux de rappeler. www.aggc.fr



LA PHOTO DU TRIMESTRE



JAGUAR "À CROCS" D'UN CROCO... Chris Brunskill a posté, à vu sous ses yeux de nombreuses tentatives échouer. Lorsque cette femelle jaguar a jailli sur ce grand caïman yacare au bord d'une rivière dans le nord du Pantanal au Brésil. Deux grands prédateurs engagés dans une lutte à mort. Le jaguar, à la morsure la plus puissante de tous les félins et, grâce à ses puissantes canines, a transpercé le crâne du saurien avant de traîner la dépouille dans le couvert. Cette photo est une des cent photos que vient d'éditer Biotope Éditions et regroupant les plus beaux clichés de nature primés par le Wildlife Photographer of the year 2018.